



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2014**

**SOMMAIRE**

Installation du conseil municipal élu le 23 mars 2014.....	3
Election du Maire .....	4
Détermination du nombre d'adjoints au maire .....	5



NOM-PRENOM	PRESENTS/ABSENTS	PROCURATION A :
1. GARCIA Laurent		
2. WIESER Laurence		
3. PINON Yves		
4. PARENT HECKLER Nathalie		
5. MACHIN Christian		
6. BOUGUERIOUNE Naïma		
7. MAINARD Didier		
8. BAILLET BARDEAU Claudine		
9. ERNOULT Olivier		
10. GIRARD Guilaine		
11. QRIBI Abdel-Karim		
12. BRENEUR Carole		
13. LECA Dominique		
14. ANTOINE Anne-Marie		
15. FALL Samba		
16. TAGHITE Isabelle	Absente	Pouvoir à Mme PARENT HECKLER
17. REICHHART Jean-Pierre		
18. JACQUOT Nathalie		
19. BORE Marc		
20. MUEL Stéphanie		
21. CANTUS Pierre		
22. MICCOLI Patricia		
23. EHLINGER Matthieu		
24. CHAUFURNIER Brigitte		
25. CAILLET Jean		
26. FERNANDES Catherine		
27. VAUTRIN Serge		
28. LIGIER Marie-Josèphe		
29. GERARDOT Christophe		
30. DOUX Myriam		
31. BAUMANN Pierre		
32. EPHRITIKHINE Valérie		
33. CHRISMENT Carole		

**La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.**

**M. le Maire.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte. Merci de votre présence. Merci de votre ponctualité. C'est une séance un peu formelle, un peu administrative.

Nous n'avons que quelques délibérations mais importantes pour notre premier conseil qui doit se tenir dans les cinq jours suivant le résultat du scrutin.

Les élections municipales et communautaires 2014 à Laxou ont donné le résultat suivant en pourcentage :

- Les exprimés ont représenté : 57,48 % avec 4 976 voix.
- La liste conduite par Christophe GERARDOT a obtenu 1 251 voix, représentant 25,14 % des suffrages exprimés.
- La liste conduite par Laurent GARCIA a obtenu 3 190 voix représentant 28 sièges et 4 sièges au conseil communautaire.
- La liste conduite par Mme Carole CHRISMENT a obtenu 535 voix représentant 10,75 %.

Merci à l'administration générale d'avoir veillé à la bonne tenue du scrutin.

*(Le maire procède à l'appel)...*

*(Le quorum est atteint)...*

**Catherine FERNANDES est désignée secrétaire de séance.**

**Installation du conseil municipal élu le 23 mars 2014**

**M. le Maire.**- Je vais déclarer le conseil installé et demander au conseil de prendre acte.

*(M. GARCIA cède la parole au doyen d'âge M. Dominique LECA)...*

**Election du Maire**

**M. LECA.-** J'assume une fonction qu'avait assumée notre prédécesseur, Gilbert ANTOINE. Je suis très ému d'assumer cette fonction même si c'est quelques instants.

Je félicite tous les élus présents.

Nous allons désigner deux assesseurs.

M. Matthieu EHLINGER et M. Pierre BAUMANN.

J'invite le conseil municipal à l'élection du maire. Auparavant, je vais vous rappeler les articles L.2122-4 et L.2122-7 que je vais vous lire.

*« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.*

*Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général, membre de la Commission Européenne, du Directoire de la Banque Centrale Européenne, du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

*Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »*

*« Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 - art. 1 du Journal Officiel du 1<sup>er</sup> février 2007.*

*Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. »*

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du maire dans les conditions ci-dessus exposées.

Qui est candidat ? (Laurent GARCIA)

*(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal)...*

**Résultat du vote :**

**Votants** : 33

**Pour** : 28

**Bulletins blancs** : 5

**M. GARCIA est élu maire de Laxou**

*(Applaudissements)...*

*(M. LECA redonne la parole à M. GARCIA)...*

**M. le Maire.-** Merci, Dominique, d'avoir facilité l'élection.

Merci à vous.

Il nous appartient de poursuivre l'ordre du jour.

#### **Détermination du nombre d'adjoints au maire**

L'article L.2122-2 du C.G.C.T. prévoit que :

*« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »*

Nous sommes 33, il est proposé au conseil de fixer à 9 le nombre des adjoints.

Y a-t-il des interventions ? (Non)

Y a-t-il des remarques ? (Non)

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Nous pouvons passer aux opérations formelles de vote. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la loi de janvier 2007 prévoit que l'élection des adjoints au maire a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel avec appel des listes.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant le moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vous rappelle les candidatures de la liste que je propose :

Laurence WIESER

Yves PINON

Nathalie PARENT-HECKLER

Christian MACHIN

Naïma BOUGUERIOUNE

Didier MAINARD

Claudine BAILLET BARDEAU

Olivier ERNOULT

Guilaine GIRARD

*(Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal)...*

**Résultat du vote :**

**Votants** : 33

**Pour** : 28

**Bulletins blancs** : 5

**La liste complète proposée par le maire est adoptée**

*(Applaudissements)...*

Nous avons terminé pour les affaires proprement délibératives.

Dimanche 30 mars entre 8 heures et 13 heures au complexe sportif Gaston Lozzia, il y a la 19<sup>ème</sup> édition de par Monts et Jardins par les associations « Laxou ça roule » et « Sac au dos ». Merci à tous ces bénévoles de faire ce type de manifestation particulier avec « Les rêves de Lucie ». Cette année, cette association bénéficiera des recettes pour permettre une action humanitaire vis-à-vis de la petite Lucie. On salue Madeleine **VOIRON**, sa maman par la même occasion.

Je vous rappelle que dimanche 13 avril 2014, à 15 heures, sur le lieudit St Arriant avec une animation musicale des New Orleans Preachers, c'est la fête de clôture de « En dehors des sentiers battus ».

Merci de votre présence. Je vous souhaite un bon mandat à toutes et tous avec des débats intéressants, animés, démocratiques et, quoi qu'il en soit, pour l'intérêt général des Laxoviennes et Laxoviens.

**La séance est levée à 18 heures 33.**